

DÉCISION – COMPOSITION DU JURY
CONCOURS EXTERNE
CONDUCTEUR AMBULANCIER

La Directrice du Groupe Hospitalier de la Haute-Saône,

Vu la Loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la Loi 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière (FPH),

Vu le décret n° 2016-1705 du 12 décembre 2016 portant statut particulier des personnels de la filière technique et ouvrière de catégorie C de la FPH modifié par le décret 2019-103 du 14 février 2019,

Vu le décret n° 2016-636 du 19 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la FPH modifié par les décrets 2016-1745 du 15 décembre 2016, 2017-1736 du 21 décembre 2017, 2019-103 du 14 février 2019, 2021-1828 du 24 décembre 2021,

Vu le décret n° 2007-1301 du 31 août 2007 relatif aux diplômes d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture et d'ambulancier,

Vu l'arrêté du 26 décembre 2017 fixant les règles d'organisation générale, la composition du jury et la nature des épreuves des concours de recrutement pour l'accès à certains grades de la filière ouvrière et technique de la catégorie C de la FPH, pris en application des articles 4-6 et 4-7 du décret 2016-636 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie C de la FPH,

Vu l'avis d'ouverture de concours externe paru sur le site de l'Agence Régionale de Santé en date du 24 mars 2022, en vue de pourvoir **2 postes de CONDUCTEUR AMBULANCIER**,

Article 1^{er} : Le jury du concours EXTERNE est fixé comme suit :

- **Monsieur Frédéric MOUCHON**, Directeur des soins - GH70 - **Président du jury**
- **Madame Sonia GHARNIT** – FF CSS Pôle Gray – GH 70
- **Madame Laurence GROSHENRY** – CS Pôle Médecine critique – USC Réa – GH 70
- **Monsieur Didier BOURNOT**– IDE CO Pôle Médecine critique – CNP Lure et VLI Luxeuil – GH 70

Article 2 : Madame la Directrice adjointe chargée des Ressources Humaines et de la Formation est chargée de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : La date du concours est fixée comme suit :

Admissibilité : Mercredi 15 Juin 2022

Admission : Vendredi 1er juillet 2022

Vesoul, le 01 mai 2022

La Directrice Adjointe
Chargée des Ressources Humaines
Et de la Formation



Joanne MACIAS DETOUX